# Le Nord

*Administration de la CROIX DU NORD, 15, rue d'Angleterre*

| CONDITIONS | | PUBLICITÉ | | |
|---|---|---|---|---|
| *Par la Poste.* Un An. | 20 francs. | Annonces | la ligne | 0.30 |
| Six Mois | 10 — | Réclames | — | 0.60 |
| Trois Mois | 5 — | Faits-divers | — | 1.50 |
| Départem. non-limitrop. et Etrang., *port en sus* | | Chroniques locales | — | 3.50 |


### PETIT CALENDRIER

*Mardi 1er Mars.* — **Saint-Raymond de Peñafort.** — **Saint-Aubin.** — Adoration : Roubaix (Grande Sagesse), Noyelles-sur-Selle.

*Mercredi 2.* — **Le Bienheureux Charles le Bon.** — **Saint-Camille.** — Adoration : Estaires (Collège), Heusy.

### TEMPERATURE

Lille, le 29 février

| | |
|---|---|
| Minimum, nuit, abrité | —6°0 |
| — — découvert | —7°0 |
| Surface du sol, 8 h. du matin | —3°0 |
| A 1 mètre de profondeur | 3°6 |
| De l'air à l'ombre | —5°0 |
| Maximum, jour, à l'ombre | —0°2 |
| — — au soleil | —0°2 |

*Etat hygrométrique* (8 h. m.) : °/°.
*Etat du ciel* : Peu nuageux.
*Direction du vent* : N

Baromètre. — Le 28 février (2 h. matin) le pression était de 765 m/m ; le 1er mars 1904 (2 h. de matin) la pression est de :

# DÉPÊCHES DE LA NUIT

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

### Contre l'Enseignement congréganiste

**Discours de M. Ripert** *(suite)*

**M. Ripert.** — Ce qui se cache derrière ce projet c'est la lutte religieuse. Il y a deux doctrines qui se disputent les intelligences : la spiritualisme et le matérialisme. C'est le matérialisme que vous voulez introduire dans les écoles afin de mieux courber les hommes sous votre tyrannie. (Applaudissements au centre.)

L'orateur proteste contre cette tendance car, à son avis, elle ne élève le niveau moral comme l'idée religieuse (Applaudissements à droite et au centre. Interruptions à gauche).

La politique actuelle est vivement jugée et condamnée par le pays ; il y a de vieux parlementaires qui s'étonnent eux-mêmes de cette politique. M. Henry Maret est de ceux-là.

Tous les hommes sincères épris de liberté déplorent cette politique même quand ils l'appuient de leurs votes. (Très bien).

Il n'est pas admissible, en tout cas que la Chambre se lance dans des aventures financières sans avoir consulté d'abord la Commission du budget.

M. Jaurès est un des inspirateurs de la politique générale. Un journal compare même M. Combes à Richelieu et M. Jaurès au Père Joseph. (Rires). M. Jaurès convendra que la politique se fait avec des doctrines, des pensées intimes.

L'orateur a eu la curiosité de dégager la pensée de M. Jaurès et a constaté que sa philosophie était en contradiction avec sa politique. Il a écrit un livre : *La réalité du monde sensible*. On y lit ceci : « La conscience humaine a besoin de Dieu et elle saura le saisir en dehors des sophismes qui s'afforcent de le dérober ».

Et, plus loin, M. Jaurès parla du conflit entre la science et le conscience de l'homme et du Dieu encore.

**M. Jaurès.** — Je ne renie pas un mot de ce que j'ai écrit.

**M. Ripert.** — Je demande comment on peut concilier des phrases pareilles avec une politique violemment antireligieuse. Monsieur Jaurès, pourriez-vous nous l'expliquer ?

**M. Jaurès.** — Je suis inscrit dans la discussion pour cela.

M. Ripert cite une autre phrase du livre de Jaurès où il est parlé du reflet de la douce lampe de Jésus.

**M. Jaurès.** — C'est la conclusion d'un chapitre sur la qualité et la quantité. De cela, non plus, je ne retire pas un mot, seulement je demande à mon contradicteur de faire quelqu'effort pour me comprendre.

**M. Ripert.** — Si j'ai été inférieur, je m'en excuse auprès de ceux que M. Lamandin a appelé l'autre jour, les princes de la science. (Rires et applaudissements).

Quant au projet en discussion, il n'est pas nécessaire de l'examiner avec autant de hâte et il proteste contre une politique d'exclusivisme.

**M. Combes** déclare que l'interprétation donnée par M. Ripert à un article du règlement n'est pas exacte.

Le projet ne tombe pas de plein droit sous le coup de l'article 24. Le rapport de M. Buisson indique le somme totale des dépenses. L'ensemble, calculé pour toutes les écoles congréganistes qui veut disparaître du fait de la loi, s'élève à 66 millions.

D'après les dépenses antérieures, la moyenne pour la construction d'une école fait intervenir l'Etat pour 43 0/0 mais il y a défalquer de 66 millions les 20 millions concernant les écoles congréganistes des Frères de la ville de Paris, la ville ne demandant rien à l'Etat. Il faut ajouter 4 millions pour les écoles congréganistes.

Les dépenses de l'Etat seront, en somme, inférieures à 20 millions. Il n'y aurait donc pas lieu d'inscrire au budget le plus petit crédit.

L'orateur demande à la Chambre de repousser la motion Ripert.

**M. Aynard** estime que les chiffres que le gouvernement présente sont incertains. Le projet autorise remplacer les 16.000 Frères instituteurs par 320.000 enfants, soit 20 élèves par Frère par 2.400 instituteurs laïques ; il donne ainsi 80 enfants à élever à chaque instituteur. Ou le chiffre est faux ou le service de l'enseignement public en sera pas assuré (Très bien).

**M. Ripert** dit qu'à l'heure actuelle personne ne peut évaluer le chiffre de la dépense. Il n'agit de demander à la commission du budget d'examiner ce projet et de contrôler les chiffres. Au point de vue du règlement, sa demande est très justifiée.

**M. Chaumié** répond à M. Aynard que le chiffre de 2400 instituteurs qu'il a indiqué se justifie ; il arrive souvent qu'en face d'une école qui a un certain nombre d'élèves, se trouve une école publique qui a un nombre très restreint.

**M. Aynard** constate qu'il y a des anomalies flagrantes. Il a pris le chiffre global qui indique qu'il y aura 80 élèves par instituteur. Si on entre dans les questions d'espèce, on trouve que le rapporteur a fait des erreurs ; il indique 8.000 élèves pour le Seine-Inférieure, il y en a 14.000 d'après le rapport de l'inspecteur.

**M. Combes** dit que 6000 Frères manquent sur les 10.000 dont on parle.

**M. Aynard.** — En admettant ce chiffre, ce serait encore le triple d'élèves par instituteur.

**M. de Pomereu** constate que l'on n'a pas répondu au ce qui concerne l'erreur pour la Seine-Inférieure.

Sur demande, **M. Brisson** dit que le droit de la Chambre de renvoyer une proposition à l'examen de la Commission du budget n'est pas douteux, il n'est d'ailleurs pas contesté, le renvoi n'est obligatoire que lorsque la projet comporte des imputations de crédit sur l'exercice courant.

**M. Brisson** dit qu'il a reçu une demande de scrutin public à la tribune sur la motion Ripert.

Il indique en outre qu'il est saisi d'une demande de renvoi à demain de ce scrutin à la tribune.

Par 490 voix contre 98, le renvoi est ordonné.

La séance est levée à 6 h. 05.

---

Lille

# Prochaines Elections A LILLE

### *La réponse des radicaux*

On se souvient que le Comité progressiste de Lille avait proposé aux républicains libéraux d'une part, et aux républicains radicaux de l'autre, une alliance par « juxtaposition » pour lutter en commun contre les collectivistes.

On avait déjà donné un nom à ce marisage de carpes et de lapins. C'était la combinaison des « Trois-Douze », attendu que la future liste commune devait comprendre douze radicaux, douze progressistes et douze libéraux.

Nous avons publié la réponse très digne et très judicieuse du Comité républicain libéral se refusant à cette combinaison.

Après longues réflexions, sans doute, et après avoir invoqué les lumières du 3e arrondissement, le Comité radical, dont le fr.·. Debierre est le Vénérable, vient d'adresser au Comité progressiste la réponse suivante :

LIGUE RÉPUBLICAINE DE LILLE

Lille, le 27 février 1904.

Monsieur le Président,

Notre Comité a examiné la proposition que vous nous avez faite au nom du « Comité républicain progressiste », par votre lettre du 16 février dernier.

Si nous voulons comme vous, en nous plaçant sur le terrain des affaires communales, que la mairie de Lille soit occupée par des gens sagement prudents, qui seraient garantir à la fois la prospérité de nos finances et les grands travaux de toute nature dont notre ville a si grand besoin ; si, comme vous, nous désirons que l'Hôtel de Ville soit la maison commune et non pas la maison d'un parti, nous ne pouvons cependant pas oublier que toute manifestation électorale est une manifestation politique et que nous avons le devoir — en ce qui nous concerne — de combattre pour ne laisser entrer à l'Hôtel de Ville que des républicains ; nos amis politiques n'accepteraient pas et ils ne comprendraient pas une autre tactique.

Nos écoles laïques doivent être sauvegardées et protégées, nos établissements d'assistance publique et de solidarité doivent être mieux dotés et mis à l'abri de l'ingérence et de l'omnipotence cléricales ; les principes républicains, le sort des ouvriers, le développement du commerce et de l'industrie doivent être défendus, dans cette ville, en toutes circonstances par ce municipalité. Voilà des considérations qui sont pour nous intangibles.

Dans l'état actuel des esprits et la situation des partis à Lille, nous croyons avec fermeté qu'une liste exclusivement républicaine, uniquement composée de républicains sans équivoque, aurait des plus grandes chances d'arriver en tête aux prochaines élections.

Ce serait le moyen de donner à notre ville une municipalité capable de la servir utilement et de la représenter dignement. Notre concours est acquis à tous ceux de nos concitoyens qui partagent cette opinion et qui voudront rechercher avec nous les voies et moyens pour la faire triumpher au mois de mai.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments distingués.

Pour la Ligue Républicaine :
Le président, Ch. Debierre.
Le secrétaire, Duvillier.

Cette réponse était à prévoir. C'est une fin de non recevoir basée sur des motifs similaires quoique diamétralement opposés à ceux qui ont inspiré les libéraux.

Donc, à ce jour, la situation est celle-ci : Les nationalistes refusent de marcher, au premier tour tout au moins, avec les libéraux.

Les libéraux refusent de marcher avec les radicaux — et vice-versa.

Reste donc une alliance *possible* entre libéraux et progressistes.

Quant aux socialistes « ils observent », dit la *Réveil*.

Seulement avec le *Réveil*, excommunié par les collectivistes et qui a biffé de son titre la mot de « socialiste », on ne sait jamais de qui il veut parler quand il emploie ce terme.

Tout au plus s'agit-il de la petite chapelle qui tient ses offices à la Loge *La Fidélité*.

C.

---

# ROUBAIX

### *Aujourd'hui*

*Paroisse Saint-Martin.* — A six heures du soir, prédicatione de Carême.

*Eglise Saint-Antoine de Padoue.* — 7e mardi de la Neuvaine ; à 5 heures, messe de Saint-Antoine avec instruction et prière de la Neuvaine ; à 5 h. 1/2, salut de la Neuvaine avec recommandations et prières publiques. Exposition et vénération de la relique. Les chants par un groupe de jeunes filles de la paroisse et de la ville.

*Emprunt de 1.158.000 francs.* — Les numéros sortis de cet emprunt au dernier tirage, sont remboursables à partir de ce jour.

*Concilia Roubaisienne.* — A huit heures du soir, concert offert aux membres honoraires.

*Colombiers.* — Du 1er mars au 20 avril, les colombiers sont fermés, excepté pour les pigeons voyageurs.

*Enterrement.* — Mme Célestin Ledru, née Victoire Lefebvre, neuf heures, Saint-Antoine-de-Padoue.

## CONSEIL DES PRUD'HOMMES

**Elections du 29 février 1904**

Lundi ont eu lieu, à la Mairie, les élections des membres patrons du Conseil des Prud'hommes.

Le bureau était présidé par M. Edouard Roussel, conseiller municipal.

Voici les résultats pour Roubaix et Wattrelos :

Première catégorie

| | Inscrits | votants | |
|---|---|---|---|
| Roubaix | 55 | 27 | |
| Wattrelos | 0 | 0 | |
| Total | 55 | 27 | |
| | Roub. | Weltrel. | Total |
| MM. Léon Lefebvre | 27 | 0 | 27 *Elu* |
| Jules Valentin | 27 | 0 | 27 *Elu* |

Deuxième catégorie

| | Inscrits | Votants | |
|---|---|---|---|
| Roubaix | 221 | 87 | |
| Wattrelos | 1 | 1 | |
| Total | 222 | 88 | |
| | Roub. | Weltrel. | Total |
| MM. Alex. Vernier | 86 | 1 | 87 *Elu* |
| Alex. Calonax | 86 | 1 | 87 *Elu* |
| Jules Bonnel | 86 | 0 | 86 *Elu* |

Troisième catégorie

| | Inscrits | Votants | |
|---|---|---|---|
| Roubaix | 54 | 10 | |
| Wattrelos | id. ... | id. ... | |
| Total | id. 54 | id. 10 | |
| | Roubaix | Wattrelos | Total |
| M. Léon Dupire | 10 | 0 | 10 *élu* |

Quatrième catégorie

| | Inscrits | Votants | |
|---|---|---|---|
| Roubaix | 231 | 56 | |
| Wattrelos | 16 | 8 | |
| Total | id. 247 | id. 64 | |
| | Roubaix | Wattrelos | Total |
| M. Alav. Bayart | 52 | 0 | 52 *élu* |

M. J.-B. Beuscart a obtenu à Wattrelos 7 voix et M. André Dervilla neo voix.

## UNION SOCIALE & PATRIOTIQUE

### Une grande conférence par M. Beauregard, député de Paris

Une grande conférence est organisée par l'*Union Sociale et Patriotique*, dimanche prochain 6 mars, à 4 h., à l'Hippodrome.

M. Beauregard, député, parlera de la *Politique générale et de l'Internationalisme*.

## Tarifs et Revendications

La lettre et les tarifs suivants ont été adressée aujourd'hui à MM. les industriels roubaisiens par la Chambre Syndicale ouvrière textile de Roubaix et environs :

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous communiquer ci-joint le tarif des prix de façon et les revendications particulières formulées par les ouvriers de votre établissement.

Vos ouvriers d'accord avec ceux des autres usines similaires et notre syndicat, demandent que ce tarif et ces revendications soient mis en vigueur dans votre établissement, à partir du 1er avril, date de la mise en application de la loi de 10 heures.

Ils vous prient de bien vouloir examiner avec bienveillance leurs desiderata et de faire connaître votre réponse définitive pour le lundi 15 mars, au soir, ou l'adressant au bureau de la Chambre syndicale ouvrière textile de Roubaix et environs, 74, boulevard de Belfort, ou à l'Hôtel-de-Ville.

*La Chambre syndicale ouvrière textile.*

**Tarif des Teinturiers sur Echeveaux (soies, laines, cotons)**

Par jour : Entileurs, 4 fr. — Ouvriers de simili, 4. — Ouvriers teinturiers, 4. — Magasinière de produits, 4.25. — Ouvriers de machines, 4.25. — Encolleurs, 4.25. — Sécheurs, 4.25. — Débutteurs, 4.25. — Bouilleurs de drogues, 4.50. — Chef sécheur, 4.75.

Bouilleurs de cotons, 4 fr. — Lustreurs, 4.75. — Ouvriers d'appareils, 4.75. — Garnisseurs, 5. — Echantillonneurs, 5. — Chefs bouilleurs, 5. — Ouvriers bouilleurs, 5. — Magasinier, 5.

*Réclamations supplémentaires.* — 5 journées de travail par semaine, seraient assurées à chaque ouvrier.

**Tarif des ouvriers teinturiers-apprêteurs**

Magasiniers, 4 fr. 50. — Brodeurs, 4.25. — Grilleurs, 4.50. — Epaillages chimiques, 4.50. — Droguistes, garnisseurs, disposeurs, 5.00. — Crémeurs, 4.50. — Turbineurs, 4.25. — Visiteurs à la barre, 4.25 — Laineurs, 4.25. — Tendeurs, 4.50. — Coudeteurs manique 1re branche, 4.25. — Conducteurs manique 2e branche, 4.50. — Conducteurs, gommage, pérotine, 4.25. — Dresseurs de rames, 4.25. — Conducteurs d'une rame, 4.25. — Conducteurs plusieurs rames, 4.50.

Conducteurs cylindre et cuvette, 4 fr. 25. — Dresseurs de cylindre et cuvette, 4.25. — Dosseurs, 4.25. — Cartonnage, décatir, dehloquetage, 4.50. — Mouleurs et serreurs de presse, 5 fr. — Organsin, moiré, impression, 4.25. — Détacheurs pièces finies, 4.50. — Décatissage, 4.25. — Plisage toilettes, 4.50. — Teint des vers, première catégorie, 6 fr. — Teint des vers, deuxième catégorie, 5 fr. — Suivant de pièces, 6 fr. — Aides, adultes de tout emploi, 4 fr. — Mineurs, 1re catégorie, de 18 à 16, 2.50. — Mineurs, 2e catégorie, de 16 à 18, 3.00. — Vieux ouvriers faisant le travail mineur, 3.00.

*Réclamations supplémentaires.* — 1. Cinq journées sont assurées pour tous, adultes et mineurs. Avec maintien intégral du personnel en cas de chômage.

2. Les patrons s'engagent à ne pas diminuer les salaires payés au dessus de tarif.

3. Tout ouvrier accomplissant une besogne quelconque doit être payé comme au tarif.

4. Le travail au compte ou à la prime et les amendes sont supprimés.

5. La durée du travail est de dix heures pour tous.

6. Le travail commencera à 6 h. 1/2 le matin jusqu'à 6 heures du soir. Avec arrêt d'un quart d'heure, déjeuner et goûter, sans diminution de salaire.

7. Le signal de la rentrée sera donné cinq minutes avant l'heure, il en sera de même pour la sortie.

**Tarif de la filature de coton**

*Pour le filature.* — Prix de l'heure pour le jour : Fileurs en fin, 0 fr. 60. — Fileur à retordre, 0.60. — Rattacheurs au fin, 0.40. — Rattacheuses à retordre, 0.40. — Bacleurs et bacleuses, 0.30.

Prix de l'heure pour la nuit : Fileur, 0 fr. 70. — Rattacheurs, 0.50 — Bacleurs, 0.40.

*Pour la retorderie.* — Prix de l'heure : Continu à retordre, 0 fr. 40. — Coetinu en fin, 0.40. Bacleuses, 0.25. — Paqueteurs, 0.47.5. — Aides paqueteurs, 0.25. — Hommes de peines, 0.40. — Gazeuses, 0.37.5. — Dévideuses (avec 5 jours bees), 0.35. — Doubleuses, 0.40.

*Pour la préparation.* — Prix de l'heure : Batteurs, 0 fr. 40. — Gerdeurs, 0.40. — Gerdeuses, 0.25. — Débourreurs, 0.45. — Etiqueuses, 0.37.5. — Rambrocheuses à pot, 0.37.5. — Rambrocheuses intermédiaires, 0.40. — Rambrocheuses intermédiaires (2 métiers avec une bacleuse), 0.42.5. — Rambrocheuses en fin, 0.40. — Rambrocheuses en fin (2 métiers avec bacleuses), 0.42.5. — Bacleuses, 0.22.5. — Aiguseurs, 0.50.

*Réclamations supplémentaires.* — 1. Toute ouvrière ne rentrant pas dans une des catégories énoncées ci-dessus et qui aura atteint l'âge de 18 ans recevra un salaire de 0 fr. 30 l'heure au minimum. Le salaire sera de 0 fr. 40 pour les hommes et travaient dans le même cas.

2. Le travail commencera à 6 h. 1/2 du matin jusqu'à midi. La reprise aura lieu à 1 h. 1/2 jusqu'à 6 heures du soir. Toutefois un quart d'heure sera accordé le matin — à 11 h. 3/4 — pour le nettoyage et le graissage des métiers.

3 En cas de chômage, répartir le travail entre tous les ouvriers de l'usine indistinctement.

4. Tous les métiers ayant plus de 600 broches devront se composer de : 1 fileur, 2 rattacheurs et 1 bacleur.

5. Il sera installé des moute-courroies dans toutes les usines.

6. Il ne sera plus accordé de primes d'aucune sorte.

7. Les emplois vacants seront affichés à la porte de toutes les usines, afin que les ouvriers cherchant du travail ne soient plus obligés d'attendre plusieurs heures, à la porte d'un atelier pour parler à la personne chargée d'embaucher.

8. Que l'embauchage soit fait par le directeur et non plus par un contremaître ou tout autre employé privé commerçant.

9. Il sera accordé, chaque samedi, 2 h. 1/2 aux ouvriers pour procéder au nettoyage, et cela dans toutes les usines.

10. Les bacleuse seront autorisés à sortir pour faire les courses, tous les jours de 7 h. 1/2 à 8 heures du matin.

11. Des lavabos et des porte-manteaux seront installés dans toutes les places de chaque usine.

**Tarif de la filature de laines**

Filature. — Prix à l'heure (1) : Fileurs, 0.65 ; Rattacheurs, 0.50 ; Rattachauses, 0.50 ; Bacleurs, 0.35.

Préparations. — Prix à l'heure (2) : Soigneuses, 0.30.

Retordarie. — Prix à l'heure (3) : Doubleuses, 0.30 ; Soigneuses de continus, 0.40 ; Bacleuses du continus, 0.25.

*Réclamations supplémentaires.* — (1) Tout ouvrier qui ne rentre pas dans la catégorie énoncée plus haut et qui aura atteint l'âge de 18 ans, devra être payé à raison du 0.40 c. à l'heure ; en dessous de 18 ans 0.25 c. à l'heure au minimum.

(2 et 3) Toute ouvrière qui ne rentre pas dans une des catégories énoncées plus haut et qui aura atteint l'âge de 18 ans, devra être payée à raison de 0.30 c. à l'heure, au dessous de 18 ans 0.25 c. au minimum.

Fin cas du chômage, le travail sera réparti entre tous les ouvriers indistinctement.

Le travail commencera : le matin à 6 h. 1/4 jusqu'à 8 heures. Reprise à 8 h. 1/4 jusqu'à midi ; reprise à 1 h. 1/2 jusqu'à 6 h. » Total 10 heures ». De plus on accordera 1/4 d'heure dans tous les filatures, le matin et le soir, pour être consacré au nettoyage et au graissage.

N.-B. — Toutes les réclamations supplémentaires se terminent ainsi :

La prévenance sera obligatoire et non inférieure à 8 jours.

Le présent tarif et les réclamations partielles, signés du ou des patrons, et contresignés par le Président ou le Vice-Président du Conseil des Prud'hommes, seront affichés dans toutes les places des ateliers et un double en sera déposé aux archives dudit Conseil des Prud'hommes.

Nous donnerons demain les tarifs du Peignage et du Tissage.

---

**Fédération de la Jeunesse Catholique de Roubaix et de ses cantons.** — Devant le groupe des Jeunes du patronage St-Henri au grand complet, M. Francis Decroix a fait d'un accent vibrant, une intéressante conférence sur l'idée de Patrie.

Grâce à une série de projections bien choisies il a pu appuyer sur des exemples historiques, des convictions très fermes, et exciter un grand enthousiasme parmi ses auditeurs.

La soirée s'est terminée par une réunion intime et très gaie, où plusieurs jeunes gens sont venus resserrer les liens qui unissent tous les groupes dont est composée cette Fédération toujours plus prospère.

**M. Henri Pouchon**, ancien élève de l'Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix, actuellement à l'Ecole Nationale et spéciale des Beaux-Arts de Paris, vient d'obtenir au concours de composition décorative une 1re seconde médaille avec prime de 200 fr.

**Œuvre du in « Bouchée de Pain ».** — Semaine du 21 au 28 février 1904. — Nombre de portions distribuées : grandes personnes, 1.560 ; enfants, 800 ; total, 2.360.

**Nos concitoyens à l'exposition d'Arras.** — M. Gaufet, président de l'*Avenir Agricole*, 121, rue de l'Epeula, est nommé membre du « Comité Lillois pour l'exposition d'Arras, gr. 2, classe 16.

**Les accidents de travail.** — Une tisserande, Mélanie Duponchel, 20 ans, rue des Anges, de chez M. Wibaux-Florin, rue Cuvelle, blessée à la main droite. 15 jours de repos.

— Un trieur, Prosper Charbonnel, 32 ans, rue Turgot, de chez M. Emile Benoist, rue Saint-Maurice, blessé au genou droit, 10 jours de repos.

— Un manœuvre, Henri Delporte, 44 ans, rue Neuve-Racine, de chez MM. Beaumont, Grande-Rue, blessé à l'œil gauche, 8 jours de repos.

— Un tisserand, Alphonse Goethyn, 48 ans, rue de Toulouse, de chez M. Auguste Lepontre, rue de la Redoute, blessé au bras droit, 8 jours de repos.

— Chez MM. Motte et Meillassoux, rue du Coq-Français, un teinturier, Fernand Boussemart, 16 ans, rue Pierre-de-Roubaix, blessé à la cuisse gauche, 8 jours de repos.

— A la « Brasserie Roubaisienne », boulevard d'Hallule, un manœuvrier, Julien Groven, 16 ans rue des Anges, cour Thérin, blessé à la région sacrée, 6 jours de repos.

**Une agression rue Watt.** — Dans le soirée de dimanche vers 7 heures, un ouvrier maçon, Louis Dubois, demeurant rue de la Perche, fort Briet, 10, a été assailli, rue Watt, par un individu inconnu qui lui a porté des violents coups de tête. Il porte plusieurs blessures sans gravité.

**Les écumeurs de la rue.** — Dans le soirée de dimanche, deux gamins ont brisé une vitre chez M. Alphonse Desbouvries, marchand de légumes, rue des Sept-Poets, 19, et ont enlevé du chocolat, des oranges et des pommes. Ils sont recherchés par la police.

**Mil. les cambrioleurs continuent.** — Un *vol rue Turgot*. — *Coups de revolver*. — Dans la nuit de dimanche à lundi, un malfaiteur a pénétré, après avoir fracturé la porte d'entrée, chez M. Gignon, cabaretier et mercier, rue Turgot, 50.

Celui-ci réveillé par le bruit descendit de sa chambre armé d'un revolver et aperçut un individu qui se trouvait dans la cuisine et qui s'empressa de prendre la fuite.

Au moment où le cabaretier croyait se saisir du voleur, une table de cabaret envoyée adroitement par ce dernier deux les jambes fit tomber M. Gignon.

Se relevant aussitôt, le cabaretier tira trois coups de revolver dans la direction du cambrioleur, mais sans l'atteindre.

Une somme de 100 francs en monnaie, des bas, des chaussettes, des tablier, ont été enlevés.

Le malfaiteur a abandonné sur une table un couteau à lame fine fraîchement aiguisé.


*Quel que soit l'achat que vous ayez à faire, consultez notre 4e page, vous y trouverez l'adresse d'une bonne maison, où vous aurez dans d'excellentes conditions ce que vous cherchez.*


**Etat-civil de Roubaix**

**Dragées et Boîtes** pour **BAPTÊMES** 6, rue de Fives, **THOMAS FILS**, près la Gare, **LILLE**

du 29 février

*Naissances.* — René Dubart, rue de l'Ommelet, 174. — Marie Desreumeux, rue Alfred de Musset, 70. — Germaine Deloof, rue du Tilleul, cour Gheselem, 7. — Henriette Tonnelat, rue Franklin, 182. — Fernand Vanoost, rue du Fresnoy, 80. — Alfred Mandet, rue Blanchemaille. — Hermence Schalleman, rue Barbe d'Or, cour Wagnon, 11. — Elise Pat, rue du Marquisat, 11. — Jeanne Lewdie, rue du Fontenoy, cour Moreau, 31. — Claire Delarue, rue Racine, 56. — Yvonne Dhendt, rue de Lannoy, cour Benvier, 11. — Rachel Bauduin, rue du Fouleuoy, cour Desmet, 7. — Jules Rossa, rue de l'Ermitage, cour Bilet, 28. — Suzanne Dufermont, rue de Bathune, 32. — Gustave Capelier, boulevard de Cambrai.

*Décès.* — Julian Depelchie, 44 joure, rue de l'Alma, 206, cour Lefebvre-Dupire, 6. — Suzanne Delmatte, 1 ans, rue du Grand-Chemin, cour Dewailly, 7. — Louis Smits, 1 mois, rue Archimède, cour Lonfield, 4. — Blanche Soudan, 32 ans, ménagère, rue Blanchemaille. — Edouard Vandersteegel, 21 ans, mécanicien, rue du Condé, cour Hespel, 1.

*Mariage.* — Remi De Meulemeester, 25 ans, garçon boulanger, rue de Naples, 68, et Elodie Vancoillie, 24 ans, tisserande, rue de Naples, cour Hyssellinck, 1.

*Publications de mariages.* — Charles Leplat, 28 ans, comptable, à La Madeleine, et Jeanne Wariet, 21 ans, modiste, rue Descartes, 54. — Alfred Dauvergne, 26 ans, teinturier, rue des Longues-Haies, 50, et Julie Mortier, 22 ans, soigneuse, même rue. — Jean Seynaeve, 29 ans, gazier, boulevard Gambetta, 95, et Marie Joly, 22 ans, sans profession, rue Saint-Jean, 17.

Désiré Meurisse, 20 ans, domestique, rue Béranger, 13, et Sophie Vanhessenhem, 20 ans, rentreuse, rue Carpeaux, 65. — Eugène Tiberghien, 25 ans, mécanicien, boulevard de Strasbourg, maisons Candelier, 8, et Alina Constant, 26 ans, dévideuse, rue des Longues-Haies, 365. — Amand Leouzart, 24 ans, soigneur, rue de la Planche-Trouée, 12, et Léonie Vancampee, 21 ans, bobineuse, rue de Launoy, 83.

Kléber Coutuele, 20 ans, peigneur, rue Bleuchemaille, 58 et Zélie Seynaeve, 19 ans, doubleuse, rue Stéphenson, 28. — Jules Carrette, 26 ans, tisserand, quai de Calais, 1 et Elina Vancomerbeke, 25 ans, bobineuse, rue Jean-Bart, 11. — Henri Pels, 28 ans, monteur de Jacquards, à Tourcoing et Louise Fruleuse, 21 ans, servante, rue des Fabricants, 58.


**PRINCESSE MAKOKO** *Savon Victor Vaissier Nouveau parfum*


## WATTRELOS

**Le Conseil municipal** se réunira mardi 1er mars en session ordinaire de février (3e séance) Voici l'ordre du jour :

Lecture des procès-verbaux des séances des 14 et 21 décembre 1903 et 5 février 1904. — Dépenses imprévues de 1903 ; compte-rendu de l'emploi du crédit. — Ebouage du Sapin-Vert : Fin de bail triennal ; approbation d'un cahier des charges pour une nouvelle adjudication. — Construction de classes nouvelles aux écoles des garçons du Centre et des filles de la Vieille-Place. Supplémant de dépenses.

Ecole des garçons du Crétinier : Avis de la commission scolaire sur les plans d'agrandissement. — Demande de supplément d'indemnité de logement formée par Mme la Directrice de l'école des filles du Centre. — Demande d'une subvention annuelle de 600 francs par M. Buchart, commissaire de police. Fête annuelle du Bas-Chemin : Demande de subvention. — *La Cecilia* du Crétinier : Demande de maintien de la subvention malgré la division de la Société.

— Déclaration des naissances à l'état-civil : Demanda des médecins et des sages-femmes de Wattrelos. — Bascule publique : Exercice 1903 ; approbation du décompte de la recette affectuée par M. Carrette.

Projet d'ouverture d'une rue entre le chemin 91 et le Martinoire : rapport de commission. — Rue de Lesre : zone comprise entre la rue de la Mairie et le cimetière ; mise en état de viabilité ; rapport de la commission. — Numérotage des maisons : rapport de commission.

Rue Négrier prolongée : communication. — Rue de Roubaix prolongée : demanda des habitants. — Rue Pasteur : écoulement des eaux ; demande de M. le docteur de Gandt. — Eclairage électrique : réparation de transformateurs ; approbation du mémoire. — Eclairage électrique : échange de vues sur la situation. — Questions diverses. — Sections de famille de la classe 1903 et maintien des dispenses obtenues ; avis du Conseil.

**Une grande Conférence**, organisée par le Comité de la Jeunesse Catholique de Wattrelos, a été donnée dimanche au local habituel, par Me Bataille, avocat au Barreau de Lille, sur les « Libertés nécessaires ». En présence de M. le Doyen de Wattrelos, de M. François Cousart, président et de MM. André Toulemonde et Joseph de le Rue, représentant la Fédération de la Jeunesse Catholique de Roubaix et de ses cantons, 6 à 600 personnes se pressaient dans la salle des fêtes pour entendre la parole claire et précise du vaillant conférencier.

Après avoir été présenté de très délicate manière par le président de la Jeunesse Catholique l'orateur a montré avec quelle injustice sont violées par notre gouvernement proscripteur les libertés les plus élémentaires. Dans un développement merveilleusement documenté, il a prouvé que non seulement l'enseignement qu'on veut revir aux congrégations est parfaitement organisé et très solide, mais encore qu'on ne pourrait le remplacer par aucun autre d'une manière équivalente.

Me Bataille a été vivement applaudi. M. le doyen l'a remercié au nom de tous.

**Les membres du Cercle d'Etudes Saint-Maclou** sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le mercredi 2 courant à 8 h. 1/4 du soir, au local habituel.

**Accident de travail.** — Un aide-cardeur, J.-B. Dath, 18 ans, demeurant au Petit-Tournai, de chez MM. Motte, rue du Coq-Français, à Roubaix, blessé à la main gauche, 8 jours de repos.

## CROIX

**Mort subite.** — M. Frasier, ancien pharmacien à Mons-en-Baroeul, demeurant rue de l'Ouest, a été trouvé mort chez lui, dans la matinée d'hier : il était étendu sur le sol, près du poêle, la face contre terre ; au moment où sa femme a constaté la mort, le corps était encore chaud.

M. Frazier a succombé d'une congestion cérébrale.

**CROIX.** — Naissance. — Aline Assart, rue du Petit-Boutique, 36.

## WASQUEHAL

**Arrestation d'un ivrogne.** — Dimanche dans la soirée, un individu pris de boisson, habitant Croix, s'est fait arrêter pour avoir brisé une chaise et plusieurs chopes dans un estaminet de la rue de la Poste.

Etant dans l'impossibilité de payer les dégâts commis, il a été écroué à la prison municipale.

**WASQUEHAL.** — Naissance. — Albert Hoeck, rue Coucheteux.

## HEM

### Conseil municipal

Le Conseil municipal s'est réuni samedi soir à huit heures. Etaient présents : MM. Henri Delecroix, maire ; Lallart et Desbonnets, adjoints ; Meuche, Dhellemmes, Carette, Jacqère, Gauquié, Dujardin, Depierre, Catteau, Delrue, Delsalle, Vincent, Humbert, Obert, Rouzé, Delgrange, Prévost. — Absents : MM. Béghin, Desfontaine et Louis Ange, Gauquié, décédé.

— Festival. — La Commission, nommée en novembre, pour examiner le projet de festival estime qu'une somme de 1500 fr. serait suffisante. La commune 1000 fr. et on couvrirait le reste par des souscriptions. Il y aurait 800 fr. de primes, 700 pour les sociétés, 100 pour les chefs. Les 700 fr. restants seraient employés à couvrir les frais. Le festival aurait lieu le 3 juillet. Le Conseil adopte les propositions de la Commission.

— Professeur de gymnastique. — 250 fr. sont votés pour le traitement de M. Beuhmont, chef de la société de gymnastique.

— Service militaire. — Avis favorable est donné aux demandes de dispenses de 28 jours de MM. Bonami et Bernard et de soutien de famille de M. Deigre.

— Alignement chemin n° 143. — M. le Maire fait connaître que le Conseil doit émettre un avis sur l'alignement projeté du chemin d'intérêt commun n° 143, allant de l'Hempempont à Croix. — Avis favorable.

— Groupe scolaire des Trois Baudets. — Le Conseil approuve la réception définitive des travaux du Groupe scolaire des Trois-Baudets. Les crédits prévus étaient de 56.959 fr. 10, dont 27.000 fr. à la charge de l'Etat, 4.980 fr. à la charge du département et 25.059 fr. 10, à la charge de la commune.

Le crédit n'a pas été atteint, il reste 53 fr. 30. Le Conseil donne un avis favorable pour le remboursement du cautionnement de l'entrepreneur, M. Vanwelden.

— Travaux communaux. — Le Conseil approuve différentes factures pour les travaux et fournitures divers aux édifices communaux. Le total est de 1.906 fr. 01.

— Concours de pinsons. — Avis favorable est émis pour le maintien des concours de pinsons dans la localité.

— Les inondations de la Marque. — M. de Montalembert a demandé au Maire son avis sur les mesures contre les débordements de la Marque. M. le maire reconnaît le déplorable état de choses. Le Conseil prend une délibération en vue de provoquer une réunion des maires ou de délégués des communes intéressées.

— Construction d'un trottoir. — Le Conseil décide la construction d'un trottoir sur une longueur d'environ 80 mètres pour établir un ruisseau d'écoulement des eaux au chemin rural n° 5, dit de Beaumont.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

**HEM.** — Décès du 29 février. — Charles Dancorel, 74 ans ; enterrement mercredi, à 9 h.

**LYS.** — Du 27 février. — Publication du mariage. — Léon Tanghe, 30 ans, domestique, à Laeney, et Rosine Conque, 29 ans, cuisinière, à Lys.

**FLERS-BREUCQ.** — **Accidents.** — Un garçon brasseur de la brasserie du Breucq, M. Jules Poliet, cour Duhamel, a eu l'annulaire écrasé entre un tonneau et le mur.

— Un autre ouvrier de brasserie, M. Achille Bruein, rue de la Ferme, a eut lui une entorse au p